

Procès-verbal
Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 5 décembre 2016, à 18 h 30
À l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

1. Mot du Maire

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue.

2. Ouverture de la séance ordinaire

À 20 h 43, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ).

498-12-16

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Mot du Maire**
- 2) **Ouverture de la séance**
- 3) **Adoption de l'ordre du jour**
 - 3.1 Modification à l'ordre du jour ;
- 4) **Adoption des procès- verbaux**
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2016 ;
 - 4.2 Séance extraordinaire 28 novembre 2016 ;
- 5) **Trésorerie**
 - 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de novembre 2016 ;
 - 5.2 Dépôt – Liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales 2016 ;
 - 5.3 Abrogation de la résolution 097-03-16 « Emprunt au fonds de roulement pour des travaux d'entretien sur le camion autopompe 720 du Service des Incendies et octroi d'un contrat à Garage René Bertrand Inc. ;
 - 5.4 Mise à jour salariale 2017 ;

6) Avis de motion

- 6.1** Avis de motion – Règlement numéro 551-16 abrogeant le Règlement 266 décrétant le déneigement de trottoirs, l'entretien de sentiers piétonniers, le déneigement des bornes-fontaines et l'entretien de deux abribus ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « Secteur des logements familiaux – USS Valcartier » et toutes ses modifications subséquentes ;
- 6.2** Avis de motion – Règlement numéro 552-16 abrogeant le Règlement 267 décrétant une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « Secteur des logements familiaux - USS Valcartier » afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au réseau municipal d'aqueduc, d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de protection contre l'incendie et toutes ses modifications subséquentes ;
- 6.3** Avis de motion – Règlement numéro 553-16 abrogeant le Règlement 302 décrétant une taxe spéciale annuelle afin de pourvoir aux dépenses requises à l'entretien, aux réparations, à l'achat de matériel et à l'administration rattachés au service additionnel d'éclairage public du « Secteur des logements familiaux – USS-Valcartier » et toutes ses modifications subséquentes ;
- 6.4** Avis de motion – Règlement numéro 554-16 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation ;
- 6.5** Avis de motion – Règlement numéro 556-16 abrogeant le Règlement 507 décrétant la création d'une réserve financière pour les dépenses en infrastructure du secteur Courcelette ;
- 6.6** Avis de motion – Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88 ;

7) Adoption de règlements

- 7.1** Adoption – Second projet de Règlement numéro 536-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage ;
- 7.2** Adoption – Second projet de Règlement numéro 541-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à permettre les projets intégrés dans l'ensemble des zones commerciales à l'intérieur du périmètre urbain ;
- 7.3** Adoption – Premier projet de Règlement numéro 544-16 modifiant le Règlement de gestion de permis et certificats 351 de manière à modifier la définition de « meublé touristique » et de son échéancier ;
- 7.4** Adoption – Règlement numéro 545-16 abrogeant le Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest et de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux ;
- 7.5** Adoption – Règlement numéro 546-16 abrogeant le Règlement 347 concernant la circulation des véhicules lourds sur le pont de Shannon ;
- 7.6** Adoption – Règlement numéro 547-16 sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 446 et toutes ses modifications subséquentes ;
- 7.7** Adoption – Règlement d'emprunt numéro 549-16 décrétant un emprunt de 772 000 \$ en attendant le versement de la subvention du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, remboursable sur une période de 20 ans et abrogation du Règlement 539-16 ;

- 7.8 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 550-16 pourvoyant à la consolidation du déficit de fonctionnement accumulé de la municipalité de Shannon d'une somme de 2 297 976 \$, remboursable sur 10 ans et abrogation du Règlement 540-16 ;
- 7.9 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 555-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la Zone RU-31 à même la Zone F-46;
- 8) **Administration**
 - 8.1 Autorisation de renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'exercice financier 2017 au montant total de 97 410 \$;
 - 8.2 Dépôt – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017 à 2020 de la Commission scolaire de la Capitale ;
 - 8.3 Dépôt – Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf – Quotes parts 2017 (document révisé) ;
 - 8.4 Transmission à la Communauté urbaine de Québec (CMQ) de données du rôle d'évaluation ;
 - 8.5 Offre d'achat de l'entreprise Gestion Jenny Maguire Inc. pour le terrain sis au 5, rue Saint-Patrick ;
- 9) **Gestion contractuelle**
 - 9.1 Location du terrain de la petite école sis au 90, rue Saint-Patrick ;
- 10) **Urbanisme**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de septembre 2016 ;
 - 10.2 Orientation en matière d'urbanisme ;
 - 10.3 Demande de modifications règlementaires 2016-90007 au Règlement de zonage 352 ;
 - 10.4 Approbation de la demande de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) 2016-90012, déposée par le propriétaire de l'immeuble sis au 418, boulevard Jacques-Cartier concernant la construction de deux bâtiments unifamilial en rangée ;
 - 10.5 Mandat à la direction générale pour un « Projet de logements sociaux pour aînés à Shannon » ;
- 11) **Loisirs, communications et vie communautaire**
 - 11.1 Mandat à la direction générale de revoir l'horaire de la bibliothèque ;
- 12) **Greffe**
 - 12.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil pour 2016 ;
 - 12.2 Dépôt – Registre des dons, marques d'hospitalité et autres avantages faits à la Municipalité pour l'année 2016 ;
- 13) **Travaux publics**
 - 13.1 Dépôt – Rapport sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable 2015 ;
 - 13.2 Municipalisation conditionnelle du réseau d'aqueduc - Chemin de Dublin, phase 1 – Projet de prolongement du réseau d'aqueduc ;
 - 13.3 Municipalisation conditionnelle de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706 daté le 18 juillet 2016 ;
- 14) **Sécurité publique**
 - 14.1 Approbation et autorisation de signature d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ;
- 15) **Ressources humaines**
 - 15.1 Levée de probation de monsieur Sylvain Tapin, coordonnateur des Loisirs et de la Bibliothèque ;
 - 15.2 Levée de probation de monsieur Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier (secrétaire-trésorier adjoint) ;
 - 15.3 Prolongation de la probation de monsieur Matthew Sicard-Payant, coordonnateur aux Travaux publics ;
 - 15.4 Nomination de monsieur Sylvain Déry au poste de directeur par intérim du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;
 - 15.5 Nomination de madame Brigitte Olivier au poste d'agente des services bibliothécaires et chef d'équipe ;

- 15.6** Nomination de madame Pauline Montreuil au poste d'agente de soutien administratif au Greffe et à la documentation ;
- 15.7** Nomination de monsieur Mathieu Savard à titre de chef d'équipe - surveillant de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017 ;
- 15.8** Embauche de monsieur Mario Saint-Onge à titre de chef d'équipe - surveillant de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017 ;
- 15.9** Embauche de madame Karolane Côté à titre de surveillante de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017 ;
- 15.10** Autorisation d'embauche de surveillants de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017 ;

16) Correspondance

- 16.1** Dépôt – Liste de la principale correspondance du mois de novembre 2016 ;
- 16.2** Dépôt – Pétition concernant le Salon des artistes et artisans.

17) Suivi des dossiers des élus

18) Divers

- 18.1** Désignation d'un fonctionnaire responsable de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2016-74 et ses amendements de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ;

19) Période de questions

- 19.1** Services Internet haute vitesse sur le territoire de la Municipalité.

20) Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

499-12-16

3.1 Modification à l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De modifier l'ordre du jour pour y ajouter le point 19.1 « Services Internet haute vitesse sur le territoire de la Municipalité » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux antérieurs

500-12-16

4.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2016

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 7 novembre 2016 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

501-12-16

4.2 Séance extraordinaire du 28 novembre 2016

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 28 novembre 2016 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

502-12-16

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de novembre 2016

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 1 décembre 2016 au montant total de 147 133,87 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 502-12-16

503-12-16

5.2 Dépôt – Liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales 2016

En vertu des dispositions de l'article 1026 du CMQ, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose la Liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales 2016.

Document déposé : 503-12-16

504-12-16

5.3 Abrogation de la résolution 097-03-16 « Emprunt au fonds de roulement pour des travaux d'entretien sur le camion autopompe 720 du Service des Incendies et octroi d'un contrat à Garage René Bertrand Inc.

Considérant la résolution 097-03-16 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la résolution 097-03-16 « Emprunt au fonds de roulement pour des travaux d'entretien sur le camion autopompe 720 du Service des Incendies et octroi d'un contrat à Garage René Bertrand Inc. ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

505-12-16

5.4 Mise à jour salariale 2017

Considérant la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée le 5 mars 2012 ;

Considérant que le conseil municipal souhaite bonifier tous les échelons des grilles salariales, les taux uniques et les salaires annuels de 1 % des fonctionnaires municipaux ;

Considérant que pour l'année 2017, le Conseil établit à 1 % l'Indice des prix à la consommation nonobstant une valeur inférieure, le cas échéant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'indexer de 1 % tous les échelons des grilles salariales, les taux uniques et les salaires annuels des fonctionnaires municipaux et d'établir à 1 % l'Indice des prix à la consommation nonobstant une valeur inférieure, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

6. Avis de motion

506-12-16

6.1 Avis de motion – Règlement numéro 551-16 abrogeant le Règlement 266 décrétant le déneigement de trottoirs, l’entretien de sentiers piétonniers, le déneigement des bornes-fontaines et l’entretien de deux abribus ainsi que l’imposition d’une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « Secteur des logements familiaux – USS Valcartier » et toutes ses modifications subséquentes

Conformément à l’article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 551-16 abrogeant le Règlement 266 décrétant le déneigement de trottoirs, l’entretien de sentiers piétonniers, le déneigement des bornes-fontaines et l’entretien de deux abribus ainsi que l’imposition d’une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « Secteur des logements familiaux – USS Valcartier » et toutes ses modifications subséquentes.

507-12-16

6.2 Avis de motion – Règlement numéro 552-16 abrogeant le Règlement 267 décrétant une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « Secteur des logements familiaux - USS Valcartier » afin de pourvoir aux dépenses requises à l’entretien, aux réparations à l’achat de matériel et à l’administration rattachés au réseau municipal d’aqueduc, d’égouts sanitaires, d’égouts pluviaux et de protection contre l’incendie et toutes ses modifications subséquentes

Conformément à l’article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 552-16 abrogeant le Règlement 267 décrétant une taxe spéciale annuelle sur les immeubles du « Secteur des logements familiaux - USS Valcartier » afin de pourvoir aux dépenses requises à l’entretien, aux réparations à l’achat de matériel et à l’administration rattachés au réseau municipal d’aqueduc, d’égouts sanitaires, d’égouts pluviaux et de protection contre l’incendie et toutes ses modifications subséquentes.

508-12-16

6.3 Avis de motion – Règlement numéro 553-16 abrogeant le Règlement 302 décrétant une taxe spéciale annuelle afin de pourvoir aux dépenses requises à l’entretien, aux réparations, à l’achat de matériel et à l’administration rattachés au service additionnel d’éclairage public du « Secteur des logements familiaux – USS-Valcartier » et toutes ses modifications subséquentes

Conformément à l’article 445 du CMQ, M. le conseiller Bruno Martel donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 553-16 abrogeant le Règlement 302 décrétant une taxe spéciale annuelle afin de pourvoir aux dépenses requises à l’entretien, aux réparations, à l’achat de matériel et à l’administration rattachés au service additionnel d’éclairage public du « Secteur des logements familiaux – USS-Valcartier » et toutes ses modifications subséquentes.

509-12-16

6.4 Avis de motion – Règlement numéro 554-16 fixant le paiement d’un droit supplétif au droit de mutation

Conformément à l’article 445 du CMQ, M. le conseiller Stéphane Hamel donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 554-16 fixant le paiement d’un droit supplétif au droit de mutation.

510-12-16

6.5 Avis de motion – Règlement numéro 556-16 abrogeant le Règlement 507 décrétant la création d’une réserve financière pour les dépenses en infrastructure du secteur Courcelette

Conformément à l’article 445 du CMQ, M. le conseiller Bruno Martel donne avis qu’il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 556-16 abrogeant le Règlement 507 décrétant la création d’une réserve financière pour les dépenses en infrastructure du secteur Courcelette.

6.6 Avis de motion – Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88

511-12-16

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Claude Lacroix donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 543-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à modifier différentes normes portant sur les meublés touristiques ainsi que les auberges rurales dans les zones V-78, V-87 et V-88.

7. Adoption de règlements

512-12-16

7.1 Adoption – Second projet de Règlement numéro 536-16 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage

Considérant le *Règlement sur le zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance extraordinaire de ce Conseil tenue le 18 juillet 2016 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à une consultation publique le 19 septembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 du CMQ ;

Considérant que des copies du présent projet de règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 536-16 comme s'il était tout au long réitéré, incluant les modifications suivantes :
 - Zone C-105 : l'usage H-4 Multifamiliale 1 est modifié de manière à retirer - *Note 1 : des usages commerciaux des classes C-1 et/ou C-2 doivent être aménagés au rez-de-chaussée* est retirée ;
 - Zone 106 : H-1 Unifamiliale isolée est ajoutée ;
 - point 4.9 : la première phrase du deuxième alinéa de l'article c) est modifiée pour se lire comme suit : *l'écran tampon doit avoir une largeur minimale de 1 m*;

- 2) De lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, conformément à la Loi, le jeudi 12 janvier 2017 de 9 h à 19 h ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

513-12-16

7.2 Adoption – Second projet de Règlement numéro 541-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à permettre les projets intégrés dans l'ensemble des zones commerciales à l'intérieur du périmètre urbain

Considérant le *Règlement sur le zonage* (352) adopté le 25 janvier 2011 ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 6 septembre 2016 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à une consultation publique le 19 septembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 du CMQ ;

Considérant que des copies du présent projet de règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 541-16 comme s'il était tout au long réitéré ;
- 2) De lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, conformément à la Loi, le jeudi 12 janvier 2017 de 9 h à 19 h ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

514-12-16

7.3 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 544-16 modifiant le Règlement de gestion de permis et certificats 351 de manière à modifier la définition de « meublé touristique » et de son échéancier

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 septembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 du CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 544-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 3) De tenir une assemblée publique de consultation le jeudi 12 janvier 2017 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

515-12-16

7.4 Adoption – Règlement numéro 545-16 abrogeant le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest et de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux*

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 novembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 du CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 545-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

516-12-16

7.5 Adoption – Règlement numéro 546-16 abrogeant le Règlement 347 concernant la circulation des véhicules lourds sur le pont de Shannon

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 novembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 du CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 546-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

517-12-16

7.6 Adoption – Règlement numéro 547-16 sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 446 et toutes ses modifications subséquentes

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 novembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 du CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 547-16 comme s'il était tout au long récité avec la modification suivante : le troisième alinéa du point 9 « Le mandat d'un membre du Comité ne peut être renouvelé que trois fois » est retiré ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

518-12-16

7.7 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 549-16 décrétant un emprunt de 772 000 \$ en attendant le versement de la subvention du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, remboursable sur une période de 20 ans et abrogation du Règlement 539-16

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 28 novembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 du CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 549-16 comme s'il était tout au long récité ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

519-12-16

7.8 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 550-16 pourvoyant à la consolidation du déficit de fonctionnement accumulé de la municipalité de Shannon d'une somme de 2 297 976 \$, remboursable sur 10 ans et abrogation du Règlement 540-16

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 28 novembre 2016 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 du CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 550-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

520-12-16

7.9 Adoption – Premier projet de Règlement numéro 555-16 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à agrandir la Zone RU-31 à même la Zone F-46

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement sera donné à une séance ultérieure du Conseil ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 du CMQ ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 555-16 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 3) De tenir une assemblée publique de consultation le jeudi 12 janvier 2017 à 19 h15, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

8. Administration

521-12-16

8.1 Autorisation de renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'exercice financier 2017

Considérant que la Municipalité participe au regroupement d'assurance des municipalités avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le renouvellement des assurances de la Municipalité avec la MMQ, police MMQ-03-022020, par PMT Roy Assurances, le 1^{er} janvier 2017 pour un montant total de 97 410 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

522-12-16

8.2 Dépôt – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017 à 2020 de la Commission scolaire de la Capitale

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017 à 2020 de la Commission scolaire de la Capitale.

Documents déposés : 522-12-16

523-12-16

8.3 Dépôt – Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf – Quotes parts 2017 (document révisé)

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le document révisé « Quotes parts 2017 » de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Documents déposés : 523-12-16

8.4 Transmission à la Communauté urbaine de Québec (CMQ) de données du rôle d'évaluation

Considérant la demande provenant de la MRC La Jacques-Cartier concernant la transmission à la CMQ de données relatives au rôle d'évaluation pour qu'il puisse les intégrer dans leur GéoUrba ;

524-12-16

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la MRC La Jacques-Cartier à transmettre à la CMQ des données concernant le rôle d'évaluation visant la liste complète des données faisant partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 524-12-16

525-12-16

8.5 Offre d'achat de l'entreprise Gestion Jenny Maguire Inc. pour le terrain sis au 5, rue Saint-Patrick

Madame la conseillère Francine Girard manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant le processus de vente du terrain sis au 5, rue Saint-Patrick entrepris par la Municipalité ;

Considérant la résolution 316-07-16 ;

Considérant la promesse d'achat PAG 80969 et la contre-proposition datée le 10 novembre 2016 ;

Considérant que cette contre-proposition est devenue nulle et non avenue ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mettre un terme aux pourparlers au regard de l'offre d'achat soumise par M. Michel D'Amours, de la firme RE/MAX 1^{er} CHOIX, représentant de l'entreprise Gestion Jenny Maguire Inc. pour ledit terrain ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Majoritairement adoptée

9. Gestion contractuelle

9.1 Location du terrain de la petite école sis au 90, rue Saint-Patrick

Considérant que la Municipalité est propriétaire d'un immeuble situé sur le terrain sis au 90, rue Saint-Patrick ;

526-12-16

Considérant que la Municipalité souhaite louer la parcelle où est construit ledit immeuble ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale à rédiger et à signer un bail de location d'une durée de cinq (5) ans, renouvelable, au coût de 3 000 \$ par année (taxes incluses) ;
- 2) De soumettre au conseil municipal le bail pour approbation ultérieure ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10. Urbanisme

527-12-16

10.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de novembre 2016

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats du mois de novembre 2016.

Documents déposés : 527-12-16

528-12-16

10.2 Orientations en matière d'urbanisme

Considérant que le conseil municipal souhaite densifier certaines parcelles de son territoire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le service de l'Urbanisme et de l'Environnement à revoir la planification en matière de constructions neuves, afin de maximiser la densité sur certaines parcelles du territoire de la Municipalité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Demande de modifications réglementaires 2016-90007 au Règlement de zonage 352

529-12-16

Considérant la résolution 528-12-16 « Orientations en matière d'urbanisme » ;

Considérant que le lobbyiste, dûment inscrit au Registre des lobbyistes, monsieur Yvan Carrier, soumet une demande de modification au *Règlement de zonage 352* et au *Règlement de gestion des permis et des certificats 351* ;

Considérant que cette demande vise à modifier plusieurs normes encadrantes d'une part, l'article 20.1.4 « Meublé touristique » et d'autre part, l'article 20.1.5 « Auberge rurale » ;

Considérant que les modifications traitent des gabarits de bâtiments principaux et secondaires, d'implantation de ceux-ci et des voies d'accès ;

Considérant que le lobbyiste demande également de modifier le libellé portant sur l'usage d'un meublé touristique ;

Considérant que ces deux chapitres sont assez récents, car ils ont été adoptés lors du dernier *Règlement de zonage 352*, soit en 2011 ;

Considérant que le territoire assujéti par ces deux chapitres a été agrandi lors d'une modification réglementaire par le Règlement 456, entré en vigueur le 21 mai 2014 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a eu l'occasion d'étudier ce dossier ;

Considérant que cette étude était préalable à une orientation du conseil municipal qui vise à maximiser la densité sur certaines portions du territoire de la Municipalité, en matière de constructions neuves ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le CCU de ré-analyser ce dossier au regard de la résolution 528-12-16 relative à la densification de certaines parcelles du territoire ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

530-12-16

10.4 Approbation de la demande de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) 2016-90012, déposée par le propriétaire de l'immeuble sis au 418, boulevard Jacques-Cartier concernant la construction de deux bâtiments unifamilial en rangée

Considérant la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2016-90012 déposée par le propriétaire de l'immeuble située au 418, boulevard Jacques-Cartier, sur le lot 4 368 250, dans la zone C-35 ;

Considérant que cette demande vise à permettre la construction de deux bâtiments unifamilial en rangée ;

Considérant qu'un bâtiment de cinq unités aura façade sur le boulevard Jacques-Cartier et que le second, de six unités, aura façade sur la rue King ;

Considérant que chacun des projets consiste en des maisons en rangée d'un étage et un sous-sol comprenant une seule chambre ;

Considérant que les matériaux extérieurs proposés sont un parement horizontal de fibrociment de couleur étain, des panneaux de fibrociment brun et une toiture de bardeau d'asphalte noir, double ;

Considérant que les détails architecturaux tels que fascia, soffite et solin seront en aluminium blanc et les balcons avant seront en béton ;

Considérant que l'implantation prévoit un stationnement en façade ;

Considérant que la Zone C-35 est assujettie au *Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale* 341 ;

Considérant la recommandation favorable, mais conditionnelle du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'approuver la demande de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) 2016-90012, conditionnellement à la recommandation du CCU soit, d'exiger au propriétaire de conserver des arbres ; advenant l'impossibilité de conserver les arbres lors de la réalisation des travaux, le propriétaire devra replanter des arbres en façade de chacun des bâtiments ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

531-12-16

10.5 Mandat à la direction générale pour un « Projet de logements sociaux pour aînés à Shannon »

Considérant que la Municipalité souhaite éventuellement développer un projet de logements sociaux pour aînés sur son territoire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale pour la réalisation des étapes nécessaires au développement d'un « Projet de logements sociaux pour aînés » telles que :
 - Démarche pour l'obtention du terrain auprès d'Hydro-Québec ;
 - Réservation des unités de logement auprès de la Société d'habitation du Québec ;
 - Développement du projet ;

- 2) De soumettre toute entente d'intervention au conseil municipal pour approbation ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

11. Loisirs, communications et vie communautaire

532-12-16

11.1 Mandat à la direction générale de revoir l'horaire de la bibliothèque

Considérant que la Municipalité dispose d'une Maison de la Culture qui regroupe plusieurs services à la population ;

Considérant que le conseil municipal souhaite offrir plus d'heures de service à la communauté ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale pour revoir l'horaire de la bibliothèque afin d'offrir à la population davantage d'heures de service en soirée et de fin de semaine ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12. Greffe

533-12-16

12.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil pour 2016

Considérant les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2;

Considérant que tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil municipal une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la Municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie ;

Considérant que cette déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$:

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus municipaux.

Document déposé : 533-12-16

12.2 Dépôt – Registre des dons, marques d’hospitalité et autres avantages faits à la Municipalité pour l’année 2016

Aucun montant n’est inscrit au *Registre des dons, marques d’hospitalité et autres avantages* pour l’année 2016.

Document déposé : 534-12-16

534-12-16

13. Travaux publics

535-12-16

13.1 Dépôt – Rapport sur l’utilisation et la gestion de l’eau potable 2015

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le *Rapport sur l’utilisation et la gestion de l’eau potable 2015*.

Documents déposés : 535-12-16

536-12-16
MODIFIÉE

13.2 Municipalisation conditionnelle du réseau d’aqueduc - Chemin de Dublin, phase 1 – Projet de prolongement du réseau d’aqueduc

Considérant le Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux ;

Considérant le courriel daté le 30 novembre 2016 du promoteur ;

Considérant la résolution 277-09-15 concernant l’entente avec l’entreprise Les Hauts-Bois de Shannon, 2538-5436 Québec, Inc. pour le prolongement du réseau d’aqueduc sur le chemin de Dublin, à partir de la piste cyclable jusqu’à la propriété sise au 325, de ce même chemin ;

Considérant le plan préparé par monsieur François Bergeron, ingénieur, en date du 12 novembre 2015 sous le numéro 39718 de ses minutes ;

Considérant que le directeur des Travaux publics recommande l’acceptation de la municipalisation de ladite portion du réseau d’aqueduc conditionnellement à ce que tous les documents requis soient déposés avant l’émission de permis du service de l’Urbanisme et de l’Environnement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) D’autoriser la signature d’une convention de municipalisation d’une portion du réseau d’aqueduc, localisée à partir de la piste cyclable jusqu’à la propriété sise au 325, chemin de Dublin, conditionnellement à ce que tous les documents requis soient déposés avant l’émission de permis du service de l’Urbanisme et de l’Environnement ;
- 3) De mandater M. Jean-Philippe Brisson, notaire, pour la préparation d’un protocole d’entente conformément au Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux ;
- 4) D’autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l’unanimité

Document déposé : 536-12-16

537-12-16

13.3 Municipalisation conditionnelle de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706 daté le 18 juillet 2016

ABROGÉE
098-02-17

Considérant le Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux ;

Considérant la demande adressée, le 22 novembre 2016, à M. Pierre Bédard, directeur des Travaux publics, par le promoteur concernant le prolongement de la rue Hillside par la compagnie 9332-8649 Québec Inc. ;

Considérant la balance des inconvénients ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) D'autoriser la signature d'une convention de municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706, conditionnellement à ce que tous les documents requis soient déposés avant l'émission de permis du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;
- 3) D'assujettir par ailleurs, le promoteur aux respects stricts et complets des obligations, dont le pavage de ladite rue en 2017, conformément aux normes en vigueur ;
- 4) D'assujettir le promoteur à prendre fait et cause pour et au nom de la Municipalité de toutes les réclamations dirigées contre la Municipalité et à en fournir la preuve ;
- 5) De déposer une garantie d'exécution de 40 000\$ supplémentaire notamment pour le pavage de la couche de base ;
- 6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 537-12-16

14. Sécurité publique

538-12-16

14.1 Approbation et autorisation de signature d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier

Considérant la résolution 394-12-15 « Approbation et autorisation de signature d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier » ;

Considérant les modifications apportées à l'entente depuis ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'approuver et d'autoriser la signature d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, conditionnellement à l'adoption de ladite entente par la municipalité de Saint-Gabriel de Valcartier ;
- 2) De demander à recevoir ladite résolution d'adoption ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

15. Ressources humaines

539-12-16

15.1 Levée de probation de monsieur Sylvain Tapin, coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque

Considérant la résolution d'embauche 222-05-16 de monsieur Tapin adoptée le 24 mai 2016 ;

Considérant l'évaluation de rendement et la recommandation positive émise par le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de monsieur Tapin ;
- 2) Que son titre soit dorénavant « coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque » ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

540-12-16

15.2 Levée de probation de monsieur Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier (secrétaire-trésorier adjoint)

Considérant la résolution d'embauche 254-06-16 de monsieur Déry adoptée le 6 juin 2016 ;

Considérant l'évaluation de rendement et la recommandation positive émise par le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de monsieur Déry au titre directeur général adjoint et greffier (secrétaire-trésorier adjoint) ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.
- 3)

Adoptée à l'unanimité

541-12-16

15.3 Prolongation de la probation de monsieur Matthew Sicard-Payant, coordonnateur aux Travaux publics

Considérant la résolution 237-06-16 « Nomination de M. Mathieu Sicard-Payant à titre de coordonnateur aux Travaux publics » ;

Considérant que le conseil municipal souhaite prolonger cette période de probation ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De prolonger de six mois la période de probation de monsieur Sicard-Payant dans ses fonctions de coordonnateur aux Travaux publics ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

542-12-16

15.4 Nomination de monsieur Sylvain Déry au poste de directeur par intérim du service de l'Urbanisme et de l'Environnement

Considérant le départ à la retraite de M. Normand Légaré, le 23 décembre 2016 ;

Considérant l'importance d'assurer l'intérim de ce poste d'ici le remplacement;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Sylvain Déry au poste de « directeur par intérim du service de l'Urbanisme et de l'Environnement » ;
- 2) D'ajouter temporairement ces fonctions à celles de directeur général adjoint et greffier ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

543-12-16

15.5 Nomination de madame Brigitte Olivier au poste d'agente aux services bibliothécaires

Considérant la résolution 539-12-16 concernant la nomination M. Tapin au titre de « coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque » ;

Considérant la résolution 532-12-16 « Mandat à la direction générale de revoir l'horaire de la bibliothèque » ;

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Brigitte Olivier au poste d' « agente aux services bibliothécaires » et qu'elle assure la saine gestion administrative de la bibliothèque sous la supervision du Coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;
- 2) De maintenir la grille salariale actuelle ;

Ont voté en faveur : Messieurs les conseillers Mario Lemire, Claude Lacroix, Bruno Martel, Stéphane Hamel et Mike-James Noonan ;

A voté contre : madame la conseillère Francine Girard

En faveur : 5

Contre : 1

Monsieur le maire, Clive Kiley s'est abstenu de voter.

- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Majoritairement adoptée

544-12-16

15.6 Nomination de madame Pauline Montreuil au poste d'agente de soutien administratif au Greffe et à la documentation

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Pauline Montreuil au poste d' « agente de soutien administratif au Greffe et à la documentation » ;
- 2) De rémunérer l'agente de soutien administratif au Greffe et à la documentation conformément à la grille salariale établie pour la fonction d'adjoint au greffe de la Politique salariale 2016 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

545-12-16

15.7 Nomination de monsieur Mathieu Savard à titre de chef d'équipe - surveillant de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017

Considérant la résolution 475-11-16 établissant l'horaire de la patinoire du site des loisirs ;

Considérant la recommandation du Coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Mathieu Savard à titre de chef d'équipe - surveillant de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) Que ces nouvelles tâches se cumulent temporairement à ses autres fonctions tâches annuelles ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

546-12-16

15.8 Embauche de monsieur Mario Saint-Onge à titre de chef d'équipe - surveillant de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017

Considérant la résolution 475-11-16 établissant l'horaire de la patinoire du site des loisirs ;

Considérant la recommandation du Coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'embaucher M. Mario Saint-Onge à titre de chef d'équipe - surveillant de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

547-12-16

15.9 Embauche de madame Karolane Côté à titre de surveillante de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017

Considérant la résolution 475-11-16 établissant l'horaire de la patinoire du site des loisirs ;

Considérant la recommandation du Coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de Mme Karolane Côté à titre de surveillante de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

548-12-16

15.10 Autorisation d'embauche de trois surveillants de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017

Considérant la résolution 475-11-16 établissant l'horaire de la patinoire du site des loisirs ;

Considérant la recommandation du Coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à embaucher trois surveillants de patinoire et du site des loisirs, poste occasionnel, pour la saison hivernale 2016-2017, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

16. Correspondance

549-12-16

16.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance du mois de novembre 2016

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de novembre 2016 est déposée.

Document déposé : 549-12-16

550-12-16

16.2 Dépôt – Pétition concernant le Salon des artistes et artisans

Le Directeur général et secrétaire-trésorier le document « *Pétition concernant le Salon des artistes et artisans* ».

Document déposé : 550-12-16

17. Suivi des dossiers des élus

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

18. Divers

18.1 Désignation d'un fonctionnaire responsable de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2016-74 et ses amendements de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

551-12-16

Considérant la résolution C-2016-102 de la CMQ « Désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses amendements – Ville de Lac-Delage et municipalité de Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De remplacer la désignation des responsables pour la municipalité de Shannon « Inspecteurs du Service de l'urbanisme et de l'environnement » par monsieur Sylvain Déry, directeur par intérim du service de l'Urbanisme et de l'Environnement pour agir à titre de fonctionnaire responsable de l'administration du Règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses amendements de la CMQ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

552-12-16

19. Période de questions

À 20 h 05, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 26.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

553-12-16

Le propriétaire demeurant au 361, boulevard Jacques-Cartier dépose six photographies en liasse du parc de la Caboose.

Document déposé : 553-12-16

554-12-16

19.1 Services Internet haute vitesse sur le territoire de la Municipalité

Considérant que le conseil municipal souhaite assurer à tous ses citoyens des services Internet de haute qualité ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale à faire les démarches visant à offrir aux citoyens de la Municipalité des services de qualité en matière de haute vitesse en sollicitant les sociétés offrant de tels services ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

555-12-16

20. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21h28.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

**Clive Kiley,
Maire**

**Sylvain Déry,
Directeur général adjoint
et secrétaire-trésorier adjoint**

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.